

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2773

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, après le mot :

« État »,

substituer aux mots :

« et de la collectivité ou l' »,

les mots :

« et d'une collectivité ou d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à expliciter ce qui est sous-entendu par le projet de loi, à savoir que la grande opération d'urbanisme requiert un engagement conjoint de l'État et d'une collectivité ou d'un EPCI pilote.